

RÉSOLUTION N° 720

SUR LA PARTICIPATION DE L’IICA À LA VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES (COP29) À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document “Participation de l’IICA à la Vingt-neuvième Conférence des parties (Azerbaïdjan, novembre 2024)”,

CONSIDÉRANT :

Qu’à la Conférence des ministres de l’Agriculture des Amériques 2023, les États membres de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) sont tombés d’accord pour dire que les systèmes agroalimentaires font partie de la solution aux changements climatiques et qu’il est, par conséquent, nécessaire que la contribution de ces systèmes à surmonter ce défi mondial soit envisagée dans tous les forums et négociations organisés par la communauté internationale sur ce thème ;

Qu’une stratégie prioritaire de l’Alliance continentale pour la sécurité alimentaire et le développement durable est d’encourager l’action et le financement pour le climat dans l’agriculture, étant donné la capacité de celle-ci de répondre de manière positive à ces défis et que la présence du secteur agroalimentaire des Amériques est donc essentielle à la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) ;

Que la COP est un espace essentiel pour veiller sur le secteur agricole, faire connaître sa contribution et son potentiel d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques et contribuer à une gestion visant la réduction des risques et témoigner des actions des États membres de l’Institut orientées vers le succès d’un secteur plus résilient et faible en carbone ;

Qu’en vertu de la résolution IICA/CE/Res. 687 (XLII-O/22) du Comité exécutif, l’IICA a participé à la Vingt-septième Conférence des parties (COP27), organisée en Égypte en 2022, où avait été installé le pavillon “Maison de l’agriculture durable des Amériques”;

Que le directeur général de l’Institut, conformément à la résolution IICA/JIA/Res. 547 (XXII-O/23) du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil), a soutenu la participation des ministères et secrétariats d’État chargés de l’Agriculture des pays des Amériques, ainsi que celle de l’IICA, à la Vingt-huitième Conférence des parties (COP28), tenue à Dubaï en 2023, où un pavillon avait été installé ;

Qu'il est impératif d'assurer la continuité de la participation des ministères et secrétariats d'État chargés de l'Agriculture des Amériques dès lors que sont abordés les thèmes liés aux changements climatiques et au développement durable, avant la Vingt-neuvième Conférence des parties (COP29), qui aura lieu à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024 ; et

Qu'il s'agit d'un espace important pour souligner les questions pertinentes pour le secteur agricole et pour les situations provoquées par les changements climatiques dans nos régions, comme l'arrivée précoce de la saison des ouragans prévue dans les pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS), le manque d'eau pour l'agriculture et les impacts des températures élevées sur le secteur,

DÉCIDE :

1. De mettre l'accent sur l'importance de la promotion et de la mise en œuvre, dans les pays des Amériques, de mesures efficaces pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, compatibles avec les cadres juridiques, les structures institutionnelles et les politiques publiques en vigueur dans chacun de ces pays.
2. D'exhorter l'Institut et ses États membres à continuer de promouvoir le dialogue sur les questions relatives aux changements climatiques dans les domaines régional et mondial, en soulignant le rôle de l'agriculture dans la promotion du développement durable et résilient et en soutenant l'action collective et l'adoption de positions communes.
3. De charger le directeur général d'appuyer la participation des ministères et secrétariats d'État chargés de l'Agriculture des pays des Amériques, ainsi que de l'IICA lui-même, à la COP29 (Bakou, 2024) et d'installer un pavillon de l'agriculture au siège de cette conférence.
4. De favoriser des espaces pour la prise en charge de thèmes cruciaux comme l'augmentation de la vulnérabilité climatique dans les îles des Caraïbes, qui doivent figurer à l'ordre du jour de la COP29 et d'étudier les possibilités qui en découleront.